



VILLE DE SAINT-LEU

OCTOBRE 2020

La Lettre du Conseil Municipal de Saint-Leu

RETROUVEZ L'INFORMATION OFFICIELLE DE VOTRE COMMUNE

Lettre d'information
de la Mairie de Saint-Leu
Octobre 2020



A l'occasion de la présentation du rapport sur la parité hommes/femmes, le Conseil municipal a enclenché **une politique volontariste en faveur d'une meilleure inclusion des femmes sur le territoire.**

La problématique des violences faites aux femmes fera l'objet d'une campagne de sensibilisation citoyenne.

Le Maire a également annoncé **le lancement de l'enquête publique** dans le cadre de la consultation citoyenne pour la **révision du Plan Local d'Urbanisme.**



Conseil municipal du 1er octobre 2020



Pour une ville inclusive

La place des femmes au cœur des préoccupations

Le Conseil municipal oeuvre à l'inclusion des femmes dans l'espace public. Elles représentent **50,7%** de la population locale.

Madame Suzelle Barbin est l'élue référente aux Droits des femmes.

Le rapport annuel démontre que les sports collectifs se féminisent avec la multiplication de sections de football, handball, basket... Des activités comme la gymnastique dans les maisons de quartiers sont plébiscitées par les Saint-Leusiennes. Les femmes sont aussi très actives et majoritaires dans le monde associatif.

Un plan d'actions pour 2021

La journée internationale contre les violences faites aux femmes sera célébrée et des conférences thématiques seront organisées à la médiathèque Baguett'. Objectif : sensibiliser au respect mutuel dans une société jugée patriarcale.

Le personnel communal est composé à 45 % de femmes.

La collectivité peut se prévaloir d'une augmentation de ses effectifs féminins ces dernières années. Les femmes sont traditionnellement mieux représentées en filière administrative contrairement aux services techniques.

Elles occupent la moitié des postes fonctionnels (directions générales adjointes) ; un encadrement féminin supérieur au taux de 40 % préconisé par la loi.

Aménagement et fiscalité

La ZAC Citerne 46 a bénéficié d'une subvention pour la réalisation d'équipements publics dans le cadre d'une opération de Résorption de l'Habitat Insalubre. Plusieurs familles sont provisoirement relogées le temps des travaux et seront à leur retour exonérées de la taxe d'aménagement. En revanche, le constructeur de 200 logements neufs devra s'acquitter d'une taxe de 148.59 euros par m². Le Conseil municipal rétablit de cette manière une certaine équité fiscale avec les nouveaux arrivants.

A l'occasion de cette affaire, le Maire a tenu à rassurer les familles qui sont actuellement relogées dans le cadre d'une opération de RHI : « *On met tout mettre en œuvre pour que les saint-leusiens à Citerne 46 comme à Bois de nèfles retrouvent leurs cases rapidement. Un calendrier sera bientôt présenté par la SIDR* ».

Un nouveau programme de logements sociaux pour La Chaloupe

La SHLMR va construire 20 logements locatifs sociaux près du collège de La Chaloupe. Le Conseil municipal s'est porté garant pour un montant de 3 519 262 euros.





Révision générale du PLU

Lancement de l'enquête publique

« Les Saint-leusiens peuvent se rassurer, la procédure de révision du PLU ira jusqu'au bout ». Le Maire de Saint-Leu, Bruno Domen, a annoncé la volonté de la collectivité de voir finaliser le Plan Local d'Urbanisme courant 2021.

La phase de concertation terminée, place désormais à la consultation publique et officielle sur le principe de démocratie participative.

Du 15 octobre au 16 novembre, vous pourrez vous informer et donner votre avis sur la révision du PLU de Saint-Leu. Vos remarques seront prises en compte par le commissaire-enquêteur et la commune.



Ville de Saint-Leu

PLAN LOCAL D'URBANISME



ENQUÊTE PUBLIQUE

INFORMEZ-VOUS ET EXPRIMEZ-VOUS du 15 octobre au 16 novembre

DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE



N'oubliez pas votre masque et votre stylo afin de respecter le protocole sanitaire mis en place pour la réception du public



scannez-moi

#SaintLeu

PERMANENCES DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

ESPACE NUMÉRIQUE À PROXIMITÉ DE LA MAIRIE PRINCIPALE

09H00-12H00

JEUDI 15 OCTOBRE
SAMEDI 24 OCTOBRE
SAMEDI 31 OCTOBRE
MARDI 3 NOVEMBRE
SAMEDI 7 NOVEMBRE

13H00-16H00

JEUDI 22 OCTOBRE
JEUDI 29 OCTOBRE
JEUDI 12 NOVEMBRE
LUNDI 16 NOVEMBRE

MAIRIE ANNEXE DE PITON

09H00-12H00

LUNDI 19 OCTOBRE
VENDREDI 30 OCTOBRE
MERCREDI 4 NOVEMBRE
LUNDI 9 NOVEMBRE

13H00-16H00

VENDREDI 23 OCTOBRE
MERCREDI 28 OCTOBRE

MAIRIE ANNEXE DU PLATE

09H00-12H00

VENDREDI 16 OCTOBRE
VENDREDI 23 OCTOBRE
JEUDI 5 NOVEMBRE
MARDI 10 NOVEMBRE

13H00-16H00

LUNDI 26 OCTOBRE
VENDREDI 30 OCTOBRE

MAIRIE ANNEXE DE LA CHALOUPPE

09H00-12H00

MARDI 20 OCTOBRE
MARDI 27 OCTOBRE
VENDREDI 6 NOVEMBRE
VENDREDI 13 NOVEMBRE

13H00-16H00

VENDREDI 16 OCTOBRE
LUNDI 2 NOVEMBRE

Les documents seront consultables en mairie centrale pendant toute la durée de l'enquête publique. Vous pourrez également depuis chez vous consulter le projet et donner votre avis sur le site : www.registre-dematerialise.fr/2146